

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Modification de droit commun n°1 du SCoT du Pays de Maurienne

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification de droit commun n°1 du SCoT du Pays de Maurienne	Modane, Orelle, Valloire, Valmeinier et Val Cenis, faisant partie du SCoT du Pays de Maurienne.

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : Non concerné	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Syndicat Mixte du Pays de Maurienne
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Maison de l'intercommunalité, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Ligne directe : 04 79 64 47 31 Standard : 04 79 64 12 48 scot@maurienne.fr

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>- Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i> Le SCoT du Pays de Maurienne approuvé le 25 février 2020.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	Non concerné

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Au recensement de la population légale de 2019 selon l'INSEE, le SCoT du Pays de Maurienne compte en population totale 44 265 habitants.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	208 961ha soit 2089,61km ² .
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Le territoire concerné est celui du SCoT du Pays de Maurienne, et particulièrement les communes de Modane, Orelle, Valloire, Valmeinier et Val Cenis (soit une superficie totale de 79 488ha pour ces 5 communes).
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Non concerné
3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Cf PADD du SCoT annexé	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : arrêté du Président engageant la procédure
Le SCoT du Pays de Maurienne a été approuvé le 25 février 2020 par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Maurienne. L'objet de la présente demande est de retirer du SCoT :
<ul style="list-style-type: none"> » L'UTN S 3. Celle-ci concerne les communes de Valloire et de Valmeinier. » L'UTN S 5 Celle-ci concerne les communes de Modane, Orelle, Valloire et Valmeinier. » L'UTN S 8 sur la commune de Val Cenis.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Aucune UTN n'est créée dans le cadre de la procédure objet de la présente demande de cas par cas. L'objet est de retirer du SCoT 3 UTN structurantes.

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?	X		Le territoire du SCoT est concerné par les dispositions de la loi Montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Les documents suivants encadrent la gestion de l'eau sur le territoire communal : <ul style="list-style-type: none"> SDAGE Rhône Méditerranée Le projet de modification de droit commun ne vient pas modifier de règles relatives à la gestion des eaux.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Le SCoT du Pays de Maurienne abrite une partie du parc national de la Vanoise.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
La modification de droit commun objet de la demande de cas par cas concerne le retrait des UTN S 3, 5 et 8 sur les communes de Modane, Orelle, Valloire, Valmeinier et de Val Cenis.	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

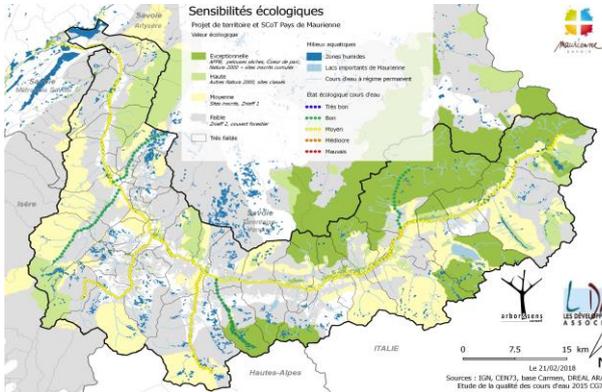
4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Autre : SCoT
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Le projet de modification n'est pas concerné par ce volet puisqu'il ne permet pas la création de logements supplémentaires.	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	

4.1 Présentation de votre projet	
Non concerné	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le projet de modification n'est pas concerné par ce volet puisqu'il ne permet pas l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales supplémentaires	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Non concerné	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Conservation des sites par retrait des UTN structurantes
Des espaces boisés ?	X		Conservation des sites par retrait des UTN structurantes
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Conservation des sites par retrait des UTN structurantes
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN structurantes, ces UTN sont actuellement non réalisées et se trouvent sur des secteurs naturels. L'objet de la modification aura un impact positif sur le territoire car elle concourt à la préservation de la zone.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Conservation des sites dans leur état naturel du fait du retrait des UTN structurantes.
Un parc naturel national ou régional ?		X	Aucune des 3 UTN retirées ne concernaient le parc national de la Vanoise.
Une réserve naturelle nationale ?		X	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Conservation des sites dans leur état naturel du fait du retrait des UTN structurantes
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Conservation des sites par retrait des UTN structurantes
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/		X	
Complétez si nécessaire			
Le territoire du SCoT du Pays de Maurienne abrite 9 sites Natura 2000, le parc national de la Vanoise et 80 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type 2. Or l'objet de la modification concerne le retrait de plusieurs UTN actuellement non réalisées. Ces retraits conduisent à une plus grande préservation de l'environnement et des milieux remarquables de Maurienne.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		X	<p>Source : <i>Évaluation environnementale SCoT Pays de Maurienne approuvée le 25/02/2020- Carte 1- Sensibilités écologiques du territoire</i></p>  <p>L'objet de la modification concerne le retrait de 3 UTN. Ces UTN sont actuellement non réalisées et se trouvent sur des secteurs naturels. L'objet de la modification n'entraînera aucun impact négatif sur les continuités écologiques.</p>
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<i>La carte de sensibilités écologiques (ci-dessus) décline les éléments de la trame verte et bleue du SRCE.</i>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.4 Continuités écologiques

Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataradev.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map	X		Conservation des sites par retrait des UTN structurantes
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataradev.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN actuellement non réalisées. Cette suppression n'aura aucun impact sur les sites classés, inscrits, patrimonial remarquable et sur les différentes perspectives paysagères.			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?		X	
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN actuellement non réalisées. Cette suppression n'aura aucun impact sur les captages, sur les ressources en eau potable et sur la gestion des eaux usées et eaux pluviales.			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN actuellement non réalisées. Cette suppression n'aura aucun impact sur les sols et les sous-sols.			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN actuellement non réalisées. Cette suppression n'aura aucun impact sur les risques ou aléas et n'engendrera aucune nuisance particulière.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'objet de la modification concerne la suppression de 3 UTN actuellement non réalisées. Aussi, cette suppression n'aura aucun impact sur l'air, l'énergie et le climat.			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Non concerné	<input type="checkbox"/>
	Non concerné	<input type="checkbox"/>
	Non concerné	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Non concerné	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Arrêté n°05072022 portant engagement de la procédure de modification de droit commun n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	<ul style="list-style-type: none">- Introduction MDC1- Évaluation environnementale SCoT-MDC1- Justification des choix SCoT-MDC1- Résumé non technique SCoT-MDC1- DOO SCoT Maurienne SCoT-MDC1- Annexe DOO SCoT-MDC1	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous		<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 06/07/2022 Lieu : Saint Jean de Maurienne	NOM : DURBET PRENOM : YVES Président du Syndicat du Pays de Maurienne SIGNATURE 
---	--

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Fabien BONNAFFOUS Chargé de mission SCoT
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Syndicat du Pays de Maurienne <i>Maison de l'intercommunalité</i> 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Ligne directe : 04 79 64 47 31 Standard : 04 79 64 12 48 scot@maurienne.fr